

Pôle communication

Mercredi 19 janvier 2022

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les professionnels de la pêche calédonienne accèdent au statut de patron-pêcheur

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré le statut de patron-pêcheur à 25 pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie. Ils pourront siéger au collège des pêches de la chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie.

Les vingt-cinq professionnels des trois provinces se verront remettre une carte de patron-pêcheur valable trois ans attestant de leur nouveau statut. Cette campagne de délivrance se poursuivra dans les semaines à venir et permettra de compléter la liste de professionnels éligibles.

La délibération créant le statut de patron-pêcheur aux pêcheurs côtiers professionnels a été proposée au Congrès de la Nouvelle-Calédonie et adoptée en décembre 2020. En avril 2021, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a précisé par arrêté les modalités d'attribution du statut de patron-pêcheur. Dans le même temps et afin de répondre à une demande historique de la filière pêche, le gouvernement a soumis au vote du congrès un projet de délibération permettant l'intégration des pêcheurs professionnels à la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie. Avec le vote de ce texte, le 19 août 2021, la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC) est devenue la chambre d'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie (CAPNC) permettant ainsi aux pêcheurs professionnels d'y adhérer. Toutefois, tout pêcheur désirant se présenter à l'élection du collège de la pêche de la CAPNC devra justifier du statut de patron pêcheur.

Un statut très attendu

Cette avancée majeure pour un secteur aux réalités difficiles a été rendue possible par la mobilisation des fédérations provinciales de pêcheurs côtiers professionnels, soucieuses de porter collectivement leur volonté de structuration et de reconnaissance de la filière par les institutions. Celles-ci ont ainsi créé en 2011 la confédération des pêcheurs côtiers de Nouvelle-Calédonie (CPPNC) qui, financée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, s'est fixé comme principal objectif la structuration de la profession tant sur les aspects sociaux, fiscaux, réglementaires que de gestion durable de la ressource.

Lorsque la campagne de délivrance du statut de patron-pêcheur a été lancée de juillet à septembre 2021, les organisations de pêcheurs professionnels ont travaillé de concert afin d'accompagner les pêcheurs dans les démarches nécessaires à la constitution de leurs dossiers.

Les pêcheurs côtiers professionnels de Nouvelle-Calédonie produisent plus de 800 tonnes de produits de la mer par an pour un chiffre d'affaires de près de 600 millions de francs, contribuant ainsi à l'autosuffisance alimentaire de l'archipel dans ce domaine, mais aussi à entretenir un tissu d'activité économique sur l'ensemble du pays.

Patrons-pêcheurs de Nouvelle-Calédonie

- Benoît Beliaeff, pour le navire *Pesco Pantai* ;
- Kévin Berbar (entreprise KB Pêche), pour les navires *Bigorneau* et *Grosbleu* ;
- Henri Boissenet, pour le navire *Enola* ;
- Frédéric Canovas, pour le navire *Otiss* ;
- Mickaël Cazerès, pour le navire *Vent De Breizh II* ;
- Jean-Pierre Deschamps, pour le navire *Orphie* ;
- Jérémie Deschamps, pour le navire *Atlantis* ;
- Warren Deschamps, pour les navires *Atlantis* et *Alaska* ;
- Jacques Duvivier, pour le navire *Loyalty* ;
- Jean-Valéry Fauritte, pour les navires *Manatu* et *Tinae* ;
- Guy Foucrier, pour le navire *Joséphine* ;
- Ludmilla Henique-Gaucher, pour le navire *Kevin II* ;
- Ghislaine Hautcoeur, pour le navire *Emrika II* ;
- Franck Letort (armement hauturier Albacore), pour le navire *Yellow Fin* ;
- Patrick Morlet, pour le navire *Arembo* ;
- Wigréal Mouzin, pour le navire *Boubou* ;
- Marc Poncelet, pour les navires *Kiwada* et *Mahi Mahi* ;
- José Rolland, pour les navires *Le JR* et *Le JR II* ;
- Charline Rolland, pour le navire *Les deux frères* ;
- Yannick Rolland, pour les navires *Têtard* et *Anthony* ;
- Vaiana Royer, pour les navires *Moana Fisher* et *Mana* ;
- Alain Talabaza, pour le navire *Christal* ;
- Antoine Teitelbaum, pour le navire *Océanite* ;
- Mayana Uparu, pour les navires *Vai-Anapa Junior II* et *Jado* ;
- Jean-Yves Weiss pour le navire *Alizée*.

Pour en savoir plus

- [Délivrance du statut de patron pêcheur - 21 juin 2021](#)
- [Obtenir la carte de patron pêcheur – 22 juin 2021](#)
- [Les patrons pêcheurs bientôt reconnus – 16 septembre 2020](#)
- [Un statut dans les filets des patrons pêcheurs – 14 novembre 2018](#)

* *
*